



AVIS PUBLIC

Avis est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 11 mai 2021 à 19 h 30, le Conseil devra statuer sur les trois demandes de dérogation mineure suivantes :

DM-2021-00018

Adresse : 1030, route 117

Lot : 6 349 074 du cadastre du Québec

Objet : - permettre un empiètement du bâtiment principal de 5,00 mètres et de 8,50 mètres dans la marge de recul avant, alors que le règlement de zonage n°601 prescrit une marge de recul avant de 10,00 mètres pour le bâtiment principal dans la zone C-02 ;
- permettre l'avant-toit du bâtiment principal à une distance de 1,27 mètres de la ligne de lot, alors que le règlement de zonage n°601 prescrit une distance minimale de 2,00 mètres d'une ligne de lot pour l'avant-toit.

DM-2021-00024 :

Adresse : chemin des Boisés-Champêtres

Lot : 6 421 692 du cadastre du Québec

Objet : permettre la création d'un lot (lot n° 6 421 692) avec une ligne latérale d'un angle de 40,48 degrés, alors que le règlement de lotissement n° 602 prescrit que les lignes latérales du lot peuvent être à un angle inférieur par rapport à la ligne d'emprise de la rue, sans jamais être inférieures à 75 degrés.

DM-2021-00025 :

Adresse : 1^{er} rang Doncaster

Lot : 6 336 517 du cadastre du Québec

Objet : permettre un empiètement de l'espace de stationnement de 59,7 %, alors que le règlement de zonage no 601 prescrit que l'espace de stationnement peut empiéter d'un maximum de 30% dans l'espace intérieur délimité par le prolongement des lignes formées par les murs latéraux du bâtiment principal.

2. Selon la procédure normale, toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure lors de la tenue de la séance. Cependant, en vertu des arrêtés ministériels actuels engendrés par la crise de la COVID-19, ce processus sera remplacé par un appel de commentaires écrits.
3. Par conséquent, **une consultation écrite aura lieu pendant la période du 26 avril 2021 au 11 mai 2021 à 16h00** lors de laquelle les citoyen(ne)s sont invité(e)s à transmettre leurs commentaires :
 - Par courriel en écrivant à l'adresse juridique@valdavid.com
 - Par courrier postal à l'adresse suivante : *Mairie de Val-David*
2579, rue de l'Église
Val-David, J0T 2N0
4. Une présentation détaillée des demandes de dérogation mineure peut être consultée sur le site web de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://valdavid.com/evenements/consultation-ecrite-4/>

Donné à Val-David, le 26 avril 2021

(Signé Lucien Ouellet)

Lucien Ouellet
Secrétaire-trésorier adjoint